

Bulletin provincial



SOMMAIRE

—

Page

| | <i>Page</i> |
|--|----------------|
| <u>POLICE</u> | |
| <u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u> | |
| LA LOUVIERE : Circulation routière – règlement complémentaire. | <u>179</u> |
| QUAREGNON : Finances-comptabilité – Approbation des règlements établissant pour les exercices 2023 à 2025. | <u>180-181</u> |
| PERUWELZ : Circulation routière – règlement complémentaire. | <u>182-195</u> |

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de La Louvière : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlement communal de Police – Délinquance environnementale

-

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement communal de police ainsi que le règlement relatif à la délinquance environnementale.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 27 octobre 2022, j'ai décidé d'approuver les règlements établissant pour les exercices 2023 à 2025 :

- une redevance sur les exhumations ;
- une taxe sur le stationnement en zone bleue,
- une modification du règlement taxe sur les immeubles inoccupés ;
- une redevance aux prestations des bibliothèques communales ;
- une redevance aux prestations de service de garderie extrascolaire ;
- une redevance aux prestations de service des centres de vacances ;
- une redevance aux prestations de service des stages d'accueil extrascolaire

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver les règlements établissant pour les exercices 2023 à 2025 :

- une taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices;
- une redevance sur les concessions, les ventes de caveaux, les columbariums et les cavurnes,
- une redevance sur la délivrance de documents administratifs ;
- une taxe sur les bars à chichas, pipes à eau et assimilés;
- une taxe de séjour ;

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 octobre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, du côté impair, le long du n°97/A via le placement de signaux E9a avec pictogramme personnes à mobilité réduite et flèches montantes « 6m », section de BON-SECOURS.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'une zone d'évitement striées interrompue au droit d'un accès carrossable d'une longueur de 10 mètres et réduisant la largeur de la chaussée à 3 mètres le long du pignon 32, rue Fourmauderie, section de BURY.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite existant le long du n°28 rue des Ecoles, section de PERUWELZ.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la délimitation de la chaussée en deux bandes de circulation entre les n°13 et 15 (amorce de l'îlot séparateur de deux chaussées) Clos des Hauts Trieux , via le tracé d'une ligne blanche continue et l'interdiction de virer à gauche à hauteur du n°13 via le placement d'un signal C3 1, section de PERUWELZ.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un passage pour piétons à son débouché sur le rond-point du Paquot via les marques au sol appropriées, rue d'Esquermes, section de PERUWELZ.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, du côté impair le long du n°1a via le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m » rue de Mortagne 1A, section de BAUGNIES.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'organisation d'un stationnement en totalité sur trottoir et latéralement à l'axe de la chaussée sur une distance de 14,5 mètres du côté du parc de Bonsecours à l'opposé de l'école de Bonsecours, Allée Max Quintard, section de BONSECOURS.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement de zones d'évitement striées de 10 m de longueur réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 m, distantes de 20 m minimum et disposées en une chicane 50 m avant le n°24 (venant de Baugnies) avec priorité de passage pour les conducteurs sortant de l'agglomération de Braffe via le placement de signaux A7,D1,B19, B21 et des marques au sol appropriées, rue du Gros Tilleul, section de BRAFFE.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'une division de la chaussée en deux bandes de circulation dans la courbe existante entre les numéros 19 et 16B via le tracé d'une ligne blanche axiale continue et discontinue, rue du Quesnoy, section de BRAFFE.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation de la circulation aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles via le placement de signaux F99c et F101c sur le chemin sans nom reliant la RN505 à la rue d'Hoyaux, section de BURY.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement, dans la rue des Fiefs, de zones d'évitement striées triangulaires d'une longueur de 15 mètres réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 m, distantes de 20 m minimum et formant une chicane juste après le numéro 23 (venant de Brasménil) et le long du n°10 avec priorité de passage vers Brasménil via le placement de signaux A7, B19, B21, D1 et les marques au sol appropriées, section CALLENELLE.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation du stationnement alterné semi-mensuel existant entre les n°36 et 91 ; les interdictions de stationner :

-côté pair, entre la rue du Moulin et le n°90

-côté impair, entre la rue du Point du jour et la rue de la Hurtrie

Via le placement de signaux E1 avec flèches montantes et descendantes, rue Outre l'Eau, section de PERUWELZ.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la réservation d'emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite existant le long du n°10 du Chemin de Wiers, section PERUWELZ.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de circuler à tout conducteur, rue du Bicois, entre son numéro 10 et la rue de la Vicairie, sauf les cyclistes dans les deux sens via le placement de signaux C3 avec panneau additionnel M2.

Mons, le 20 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ